



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-029-3-21

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le règlement général G-029-3-21 modifiant le règlement G-029-18 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, dans les parcs et places publiques visant à interdire certaines actions dans des lieux publics.

Il entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, le règlement peut être consulté sur rendez-vous à l'Édifice de la Mairie et sur le site Internet de la Ville.

Donné à Châteauguay, ce 22 avril 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE OF GENERAL BY-LAW G-029-3-21

PUBLIC NOTICE is given that during the regular sitting held on April 19th, 2021, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the general by-law G-029-3-21 modifying by-law G-029-18 concerning cleanliness, security, peace and order on public roads, sidewalks, in parks and public places aiming to prohibit certain actions in public places.

It comes into force on the day of publication of the present notice and due to the current situation related to COVID-19, the by-law can be viewed by appointment at the Édifice de la Mairie and on the City's website.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



**CERTIFICAT DE PUBLICATION
DE L'AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL G-029-3-21**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 22 avril 2021, le présent avis public d'entrée en vigueur du règlement général G-029-3-21 modifiant le règlement G-029-18 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre sur les voies publiques, les trottoirs, dans les parcs et places publiques visant à interdire certaines actions dans des lieux publics, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 22 avril 2021, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 22 avril 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire